L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 13 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande chez M. LEON GODCHAUX, fabricant de vêtements, 81 et 85 rue du Canal, 100 bons tailleurs pour confectionner des pantalons. 12 mars—10f

Demande d'emploi.—Deux jeunes Français désireraient trouver un emploi quelconque dans une famille dans un hôtel ou un restaurant. Ils se rendront très utiles à leur patron et ne coûteront d'un modique salaire. S'adresser à M. Garreau, cafe Bourbon et Conti. 11 mars—10f

A VENDRE

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de Richard Exchange, situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 8mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robert J. Ker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,015—Division A.—Attendu que William H. Ker a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des sentéances dans la succession de feu Robert J. Ker, decédé intestat; ainsi que le présent donné à ceux que cet par la présent donné d'avoir à déduire, dans les trois jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles K. Nash, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGREHAN, Greffier.

12mars—12,16,20.

Succession de Martin Ann Wycoff,
femme décédée de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 18,608—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Charles K. Nash, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGREHAN, Greffier.

8mars—8 12 17

Succession de Mary Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 18,707—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lizzie M. Morrison, final présenté par Mme Lizzie M. Morrison, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGREHAN, Greffier.

6 mars—6 11 15

Succession de Giovanni Mossiun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 19,737—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Depouilly, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGREHAN, Greffier.

5mars—6 9 13

Succession de Ann Cusack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 18,620—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par le Rev. P. F. Allen, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGREHAN, Greffier.

4 mars—4,9,13

Avis aux Créanciers.

Edward Pilsbury's Sons vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 10,641—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le second compte présenté par John W. Black, syndic définitif de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGREHAN, Greffier.

26 fév—26 30—mars

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Section E.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Francois Clos soit convoquée et tenue pardevant R. J. Knockton, notaire en cette ville, au No 6 rue Carondelet, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, le LUNDI, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, que Martin Voorhies, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 février 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

26 fév—

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mme F. Levy, veuve de B. Levy, vs ses créanciers.—No. 20,432—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire, Mme F. Levy, est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'être un ou plusieurs syndics, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 mars—3f en 10 j.

Jas A. Renshaw vs ses créanciers.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Jas. A. Renshaw vs ses créanciers No 20,268. Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw soit accepte pour ses créanciers, que W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers de domicile absents, qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw soit tenue devant Omer Villeré, notaire public en cette ville le jeudi 24 mars, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit insolvent, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre le dit Renshaw et ses biens soient suspendues, et que Frank L. Flower, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle-Orléans, Lne., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte:
JAS. D. RANKIN,
23 fév—3f en 30 j. Depute greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles J. Oberlin vs ses créanciers—No 20,321—Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles J. Oberlin soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Janvier Zacharie Spearing, notaire en cette ville, le SAMEDI, 2me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du dit pétitionnaire et d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Robert Marr, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

9 mars—3f en 30 j.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis Caputano vs Ses Créanciers—20,340—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph P. Sarpy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

19 mars—3f en 30 j.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Jas. Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,320, division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant en cette ville, et John R. Mayson résidant de la Fourche Miseisippi, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr., notaire en cette ville, le LUNDI, 4me jour d'avril 1887, à 11 heures a. m., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que T. M. Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nile-Orléans, 24 février 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

1er mars—3f en 30 j.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. Richters vs ses Créanciers—No 20,395—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Octave Morel, notaire en cette ville, le 24 mars courant, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11 mars—3f en 10 jrs.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Geter Bros. vs leurs créanciers — No 20,382 — Division — Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire de la succession de Geter Brothers composée de Joseph Geter et Jacob Geter, Jr., de cette ville soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing, Esq., notaire en cette ville, SAMEDI, le 26me jour d'avril 1887, à — heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Dowling Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

9 mars—3f en 30 j.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Capuano vs Ses Créanciers—20,340—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'Joseph Posey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.

9 fév—3f en 30jours

PAR LE CONSTABLE.

C. Mahoney contre John Silvin.

DUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans.—No 8,721.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à enchère publique, en face de mon bureau, No 91 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, 19 mars 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de John Silvin en et à la succession de feu Mme Pélicie Philippe, veuve de Marcel Dorslegue, par un acte passé pardevant A. Moreau et son collègue, notaires publics, le 10 avril 1859, et déposé au bureau de L. Hermann, notaire en cette ville.

Cette propriété a été acquise par Mme Louise Dumortier, veuve de James Flint, par achat de Mme Pélicie Philippe, veuve de Marcel Dorslegue, par un acte passé pardevant A. Moreau, notaire en cette ville, le 19 novembre 1873.

Les améliorations comprennent un cottage double à un étage, ayant de chaque côté trois chambres et une dans l'attic; une cuisine centrale de chaque côté une chambre; citerne et dépendances.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant intérêts à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, au frais de l'acquéreur.

5 mars—5,12,19

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons les fac-similés de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 MARS 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

AVIS AUX CREANCIERS

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la Paroisse d'Orléans.—Rudolph Schmutz vs. ses créanciers—No 20,396 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de dites créanciers soit convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, le 21 jour de mars, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que D. B. Settlemier, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 8 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier

11 mars—3f en 30 j.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme F. Levy, veuve de B. Levy vs ses créanciers—No. 20,432—Ordre de Cour—La cession des biens de la pétitionnaire, Mme F. Levy est par le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'être un ou plusieurs syndics, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

8 mars—3f en 10 j.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. Doyle & Co. vs John D. O'Neil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,291.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et, avec le consentement des parties, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcada, rue des Magasins entre Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans un certain bail du magasin en local, au coin des rues Calliopps et Liberté. Le dit bail est fait à partir du 15 décembre 1886 au 15 décembre 1887 à raison de $40 par mois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

11 mars—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries. Groceries. Groceries.

Un fort lot assorti de groceries, vins, liqueurs etc. Aussi un lot de comptoirs entrepôt, coin des rues Dryades et Félicité

Mme Barbara Glaser, veuve de A. Nikoll, vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 20,267.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés le VENDREDI 18 mars 1887 à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local coin des rues Dryades et Félicité:

1. Un fort lot assorti de groceries de choix et de famille, vins, liqueurs, comptoirs, installations, étagères, ustensiles, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

2. Aussi un lot de comptes ouverts.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 mars—12 13 14 15 16 17 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,432—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 mars 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un stationnaire indivis dans:

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'illet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Ron ne, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26. Les dits lots mesurent 31 pieds de façade sur la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Lots Nos. 24 et 25 d'après un plan de l'ancien ingénieur civil, dressé le 1er décembre 1844, approuvé et déposé au bureau notarié, le 1er 20 conformément à un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 1er mai 1840, dans les archives de D. L. Maloy, et notaire.

Conditions—Comptant sur les lieux: l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 et de plus payera en sus du prix de vente le droit d'enregistrement.

Acte de vente devant dite passe pardevant Edgar Grima, notaire public aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.

12mars—12 19 26—2 9 16avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur sur la rue Coliseum, entre Pleasant et Harmony. Quatrième District.

Mme Sarah McD. Rouhier vs Charles W. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,128—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y attachés situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Coliseum (anciennement Flaquemine) Pleasant, Harmony et Delachaise, désignés comme lots numéros un et deux de l'illet numéro dix-neuf sur un plan dressé par R. Buisson, voyer, en date du 26 avril 1836, déposé pour référence en l'étude de Felix Grima, notaire en cette ville, les lots se touchant la mesure 30 pieds de façade sur la rue Coliseum (anciennement Flaquemine) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de la demanderesse, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 2 février 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux; achat au comptant par les mots Sarah McD. Roubien demandere se dans cette affaire la somme de huit cents dollars ($800) annuellement en paiement trimestriel de deux cents dollars ($200) chacun, le premier jour de février, mai, août et novembre de chaque année, durant toute la vie de la dite demanderesse.

La dite propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir l'accomplissement et la fidèle exécution des conditions et stipulations précédentes par l'acquéreur, et les obligations de l'acte hypothécaire primitif, passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire, le 2 février, 1885, relatif au paiement des taxes, aux frais d'avocat, etc., et dont copie est enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

12 mars—12,19,26—avril 2,9,16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District.

James R. Mitchell vs. Mme M. J. Pascal, veuve de J. B. G. Leconte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,443.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'illet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Robertson, désigné comme lots Nos 24, 25 et 26. Les dits lots mesurent 31 pieds de façade sur la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Lots Nos. 24 et 25 d'après un plan de l'ancien ingénieur civil, dressé le 1er décembre 1844, approuvé et déposé au bureau notarié, le 1er 20 conformément à un plan de Joseph Pilié, arpenteur, le 1er mai 1840, dans les archives de D. L. Maloy, et notaire.

Conditions—Comptant sur les lieux: l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 et de plus payera en sus du prix de vente le droit d'enregistrement.

Acte de vente devant dite passe pardevant Edgar Grima, notaire public aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.

12mars—12 19 26—2 9 16avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur sur la rue Coliseum, entre Pleasant et Harmony. Quatrième District.

Mme Sarah McD. Roubien vs Charles W. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,128—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y attachés situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Coliseum (anciennement Flaquemine) Pleasant, Harmony et Delachaise, désignés comme lots numéros un et deux de l'illet numéro dix-neuf sur un plan dressé par R. Buisson, voyer, en date du 26 avril 1836, déposé pour référence en l'étude de Felix Grima, notaire en cette ville, les lots se touchant la mesure 30 pieds de façade sur la rue Coliseum (anciennement Flaquemine) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur de la demanderesse, par acte passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire, le 2 février 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

16fév—16,23—3,9,16,23mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Cottage double de choix dans le Troisième District, No 276 rue Roman, entre les rues Kerlerec et Columbus, à un lieu et de l'Esplanade.

Succession de Louise Dumortier, veuve de James Flint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 20,217.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 16 avril 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E., daté le 9 mars 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, appartenant à la dite succession, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues St. Pierre, Dauphine, Toulouse et Bourbon, mesurant 31 pieds 10 pouces de façe à la rue St. Pierre sur une profondeur de 91 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent cette maison résidence de vanture en briques couverte en ardoise ayant quatre chambres, un cabinet et galerie dans le fond. Dans la cour une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres au rez-de-chaussée et chambres à l'étage supérieur, chambres à laver, cuve, lieux d'aisance, installation de gaz dans toute la bâtisse de la longueur.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant intérêts à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, au frais de l'acquéreur.

5 mars—5,12,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et non améliorées dans les Troisième et Septième Districts.

Trois cottages doubles couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Deux cottages neufs, élégants et simples, couverts en ardoises, rue Pauline, entre Marais et St Claude, en face du square Macarty.

Le cottage double couvert en ardoises, No 73 rue Bartholomew, entre Bourgogne et Rempart.

Huit bons terrains rue Pauline, entre Marais et Urquhart.

Le cottage simple à un étage, rue Zimpel, entre les rues Léonidas et Jefferson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,645.

Succession de Charles Martens.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—SAMEDI, 19 avril 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 31 janvier 1887 et signé le 4 février 1887, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-après, appartenant à la dite succession, à savoir:

1° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Urquhart, Pauline, Marais, Indépendance et Urquhart, mesurant 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de façe à la rue Pauline, sur une profondeur et une ligne de chaque côté.

Les améliorations consistent en un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, lieux d'aisance, verandas, citerne en commun, etc.

Aussi, au fond du terrain, une dépendance faisant face à la rue Marais.

2° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3e District de cette ville, dans l'illet borné par les rues Urquhart, Pauline, Marais et Marais, mesurant 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de façe à la rue Pauline, sur une profondeur et une ligne de chaque côté.

Les améliorations consistent en un cottage double à un étage couvert en ardoises ayant de chaque côté deux chambres et une cuisine, lieux d'aisance, citerne en commun, etc.

Aussi, au fond du terrain, une dépendance faisant face à la rue Marais.

3° Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et illet que le terrain ci-dessus, mesurant 31 pieds de façe à la rue Pauline, sur une profondeur de 91 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent cette maison résidence de vanture en briques couverte en ardoises ayant quatre chambres, un cabinet et galerie dans le fond. Dans la cour une bâtisse en briques à deux étages couverte en ardoises ayant deux chambres au rez-de-chaussée et chambres à l'étage supérieur, chambres à laver, cuve, lieux d'aisance, installation de gaz dans toute la bâtisse de la longueur.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans avec billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant intérêts à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887 en sus du prix de son adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, au frais de l'acquéreur.

5 mars—5,12,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES! MEUBLES!

Ameublements de salon et chambre à coucher, grande glace plaquée française, armoire à glace, stove Charter Oak, vaisselle, etc.

Succession de Louise Dumortier, Veuve de James Flint.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 20,217.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue Bienville—MERCREDI, 23 mars 1887, à 11 a. m., au No 276 rue Roman, entre les rues Kerlerec et Columbus (Troisième District) en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 9 mars 1887, il sera vendu à l'encan, pour compte de la dite succession.

Du tout le Stock contenu dans ledit magasin,

comprenant MARCHANDISES DE FANTAISIE (principalement d'importation française), LIVRES, PAPETERIE, PAPIERS PEINTS, INSTALLATIONS, et un lot de comptes ouverts, d'après un inventaire enregistré.

Ainsi un vaste assortiment de livres d'école français, de livres de Médecine, de Droit, de Littérature, de Voyages, d'Art, de Fiction, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

13mars—1f

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 20,395.

Vente provisoire de Syndic.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bienville—MARDI, 15 mars 1887, à 11 heures du matin, au local No 18 Passage de la Bourse, entre Canal et Dauphine, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 10 mars 1887, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le contenu du Restaurant situé au No 18 Passage de la Bourse, consistant en tables, chaises, vaisselles et verrerie, argenterie, plaqué, linge de table, stoves installations de cuisine, meubles de maison et autres effets, etc. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

12 mars—a date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chapeaux, Casquettes, Ombrelles, Cannes, Fixtures, Bail non-expiré, etc., le contenu du magasin connu sous le nom de "ORPHAN HAT STORE."

Dans l'affaire de Emile Larousse vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. No 20,284.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bienville—SAMEDI, 19 mars 1887, à 11 heures du matin, sur les lieux sous l'hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Commune et